

Stage syndical le mardi 14 décembre 2010

Comme nous le prévoyions (voir page 3) la réforme des filières technologiques va produire une remise en cause de ces séries au détriment de la réussite des jeunes et de la formation de techniciens pour notre pays et des situations très difficiles pour les enseignants.

Les IPR font le tour des lycées pour vendre la réforme et demander aux collègues de STI de remplir un questionnaire.

Si certains IPR avouent qu'un tiers des professeurs de STI doivent disparaître avec la réforme, d'autres présentent cette réforme en disant qu'il y aura 35% d'élèves en plus en STI ...

Le SNES vous propose de ne pas rester isolé et de réagir collectivement.
D'abord par une réponse commune au questionnaire (voir page 4), et par un stage syndical qui aura lieu **le 14 décembre 2010 à Dijon.**

Ne nous laissons pas diviser, ne laissons pas les chefs d'établissement ou les IPR choisir qui ira en stage ou pas, ne laissons pas implanter des postes à profil qui protégeront un petit nombre de collègues au détriment de tous et des règles républicaines de mutations.

La section académique du SNES rencontrera le rectorat le 9 novembre. Nous vous tiendrons informés.

Pour le secrétariat académique du SNES,
Pascal Meunier

**SPECIAL STAGE ENSEIGNEMENTS
TECHNOLOGIQUES N° 1—Supplément n° 3 à SNES-
DIJON n°72 d'octobre 2010**

Édito.....	P. 1
Stage du 14 décembre 2010	P. 2
Communiqué de presse du 21 octobre 20	
Extraits de la déclaration du SNES-FSU au ministre lors du CTP ministériel du 1er avril 10.....	P. 3
Formation des professeurs de STI.....	P. 4

**Inscrivez-vous
au stage syndical
le 12 novembre
au plus tard**

Stage spécial Enseignements Technologiques du 14 décembre 2010

Ce stage :

Fera le bilan de la rentrée pour les enseignements d'exploration en 2de,
Examinera la réforme des filières STI avec ses conséquences pour les personnels des disciplines générales et technologiques, pour les élèves, pour les conditions d'enseignement.

En fonction du nombre de participants, nous pourrions organiser un rassemblement devant le rectorat. Une audience sera demandée au recteur.

Bulletin d'inscription au stage spécial Enseignement Technologiques

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES

Stage Enseignements Technologiques - 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON -

Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@snes.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

Je désire participer au stage du 14 décembre 2010. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Le SNES participe aux frais de déplacement et de restauration des participants adhérents du SNES.

Lettre type [1] de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical)

[2] doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique,

au moins un mois avant le début du stage.

C'est-à-dire avant le vendredi 12 novembre au plus tard.

Nom Prénom

Grade, fonction

Établissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

*Pas de formule d'appel dans un courrier administratif *

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 14 décembre 2010 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif *

A, le __ - 2010

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à Madame le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

Voie Technologique : un enjeu majeur pour l'avenir du système éducatif et de l'Industrie

Communiqué de presse académique du 21 octobre, journée nationale à l'initiative du SNES

Le système éducatif français, au lycée, est structuré en trois séries, professionnelle, technologique et générale, ayant chacune, respectivement, une finalité : l'insertion professionnelle, les études supérieures courtes et les études supérieures longues. Des passerelles entre les trois voies permettent aux élèves d'adapter leur parcours scolaire.

La série technologique a depuis longtemps démontré son efficacité en termes de réussite scolaire et d'insertion professionnelle. Elle se caractérise par une pédagogie organisée autour de travaux d'atelier, de travaux pratiques de laboratoire et travaux dirigés. Elle permet la réussite d'élèves qui à la sortie de la 3^{ème} de collège ont besoin d'une vision à moyen terme de la fin de leurs études et d'un enseignement plus concret.

Cette série alimente l'industrie en techniciens de niveau intermédiaire (Bts, Dut, Licence professionnelle), permet l'entrée en CPGE et s'adapte depuis sa création à la demande industrielle qui requiert un bon niveau de compétence et des possibilités d'adaptation aux évolutions des métiers.

*Cette série est une spécificité française qui suscite beaucoup d'intérêt en Europe. En particulier, elle ne bloque pas l'accès aux études longues (licences et master pro) contrairement à ce qui se passe par exemple en Allemagne (sélection à 14 ans et passerelles très difficilement franchissable par la suite). Elle alimente le secteur industriel qui représente 20% d'emplois directs et 10% d'emplois induits en France. **Elle apporte une réponse au récent message politique qui dit vouloir soutenir l'excellence de l'industrie française.***

Or, la mise en place de la réforme des secondes à la rentrée 2010, notamment avec ses enseignements d'explorations qui relèguent la technologie en 2^{ème} choix, a brouillé la visibilité de la voie technologique pour les élèves et les familles.

De plus, la réforme de la voie technologique programmée pour la rentrée 2011 remettrait en cause tous les aspects qui font sa force et justifient sa place. Elle perdrait sa connexion avec l'industrie et le travail pratique autour de l'objet technique disparaîtrait complètement au profit d'un élargissement des compétences générales des élèves sans aucune application pratique.

On ne trouve pas à la lecture des nouveaux programmes de quoi motiver l'intérêt des jeunes. En étant beaucoup plus théorique et généraliste, en réduisant à la portion congrue la partie pratique, ils risquent fort de détourner de nombreux élèves de ces formations (1)

Par contre, on ne peut pas douter que cette réforme, en réduisant les horaires d'enseignement technologique et surtout les dédoublements qui permettraient la réalisation des travaux pratiques, permettra des suppressions massives de postes (fil directeur de toutes les réformes dans l'Éducation Nationale, aujourd'hui) dans toutes les disciplines, technologiques et générales.

Le SNES-FSU, depuis des années, défend la spécificité de la voie technologique qui a permis à de nombreux jeunes, notamment issus des milieux populaires d'accéder au baccalauréat et de poursuivre des études. Il affirme sa détermination à maintenir cette voie aux côtés de la voie générale et professionnelle.

Il organise le 21 Octobre une journée de protestation pour une autre réforme et le maintien de cette voie de réussite, point de départ d'une campagne de mobilisation nationale.

(1) Les séries ST2S et STG rénovées récemment vont à la rentrée 2011 subir le même sort.

Moins d'élèves, des classes plus chargées, moins d'heures de cours, moins de dédoublements : les enseignements technologiques mais aussi les enseignements généraux vont être dégradés

Extraits de la déclaration du SNES-FSU au ministre lors du CTP ministériel du 1er avril

La réforme :

- propose une diminution des horaires dans les disciplines technologiques notamment.
- impose un tronc commun pour les disciplines générales et une partie transversale dans les enseignements technologiques.
- impose deux heures d'accompagnement personnalisé dont la finalité n'est toujours pas claire.
- mène à une réduction du taux d'encadrement.
- prévoit un volant d'heures globalisé pour les travaux pratiques, les travaux dirigés et le travail en groupes restreints, organisant ainsi la concurrence et les inégalités entre les établissements et les formations.
- est le camouflage d'une reconversion massive d'enseignants dont les postes seront supprimés, conséquence mécanique de la diminution des horaires des enseignements technolo-

giques.

- va aussi entraîner de nombreuses suppressions de postes d'enseignants, tant dans les disciplines technologiques que générales.

Ces suppressions seront dues aux réductions d'horaires mais surtout aux possibilités de regroupement des sections qui sont offertes par l'existence de tronc communs.

Cette réforme s'inscrit complètement dans votre politique de suppression des postes et de réduction de l'emploi public.

Tout en affichant une rénovation de la voie technologique, votre projet, en fait, organise l'effacement de sa spécificité. En fait, vous appliquez à la voie technologique les mêmes recettes qu'aux séries générales alors que dans ces deux voies de formations les problèmes et les difficultés sont de nature radicalement différentes.

Formation des professeurs de STI

le SNES-FSU vous appelle à décider collectivement dans les lycées :

- Soit de ne pas remplir l'enquête individuelle
- Soit de cocher "besoin de formation" pour l'ensemble des items, et de ne pas renseigner la partie "point de vue personnel", "expérience complémentaire" et situation particulière".

académie
Dijon

Positionnement préparatoire
à la mise en place du plan de formation pour les
enseignements du bac STI2D.

Point de vue personnel sur l'adéquation entre compétences actuelles et besoin de formation (se reporter à la grille d'analyse en page 3/4)

.....
.....
.....

Expérience complémentaire pouvant être utile à l'adaptation :

.....
.....
.....

En cas de situation particulière, éventuelle proposition du professeur, pour une évolution de son emploi.

Lycée professionnel : enseignement souhaité

Collège

- Technologie
 Autre discipline

Autre projet

Date :/...../.....

Signature du professeur

Physique appliquée : quel avenir ?

La disparition ?
Quelle formation ?
Que vont devenir nos postes ?
Comment muter ?

Pour vous informer, allez sur les sites du SNES

www.dijon.snes.edu rubrique Réforme des lycées
www.aix.snes.edu rubrique Métier
www.snes.edu rubrique Réforme des lycées

Le piège est tendu par le rectorat : signez et vous verrez ce qui vous arrivera ... La ficelle est trop grosse pour ne pas être visible !

Combien de collègues vont être formés ? Pourquoi pas tous avec des modules différents ?

Comment vont-ils être choisis ?

Quelles conséquences pour les postes des formés et des non formés ?

Combien de postes seront fermés ?

Pourquoi les TZR seraient écartés ?

La formation aura-t-elle bien lieu sur le temps de service ?

Etc.

académie
Dijon

Positionnement préparatoire
à la mise en place du plan de formation pour les
enseignements du bac STI2D.



Le positionnement s'effectue après avoir pris connaissance du contenu du nouveau programme de STI2D et plus particulièrement les éléments constituant l'enseignement transversal.

Pré acquis dans un ou plusieurs des domaines de l'enseignement transversal. (mettre une croix dans la case correspondante).	Capacité à mobiliser les éléments nécessaires à la construction de séquences pédagogiques			Besoin* en formation complémentaire (Cocher le niveau correspondant).
	M	E	I	
Domaines du programme :				
Organisation et mise en œuvre générale d'un système pluri technique				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Approche du développement durable				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Principe de conception des systèmes				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Compétitive				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Créativité				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Eco-conception				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Analyse et description des systèmes				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Approche fonctionnelle				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Outils de représentation				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Approche théorique				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Utilisation des logiciels				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Approche comportementale				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Modèle de comportement				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Analyse du comportement				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Mise en œuvre des logiciels d'analyse du comportement				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Solutions technologiques				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Structure				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Constituant d'un système				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Prototypage de solutions				0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

Approche didactique et pédagogique	Besoin* de formation
Stratégie pédagogique appliquée à la construction d'une progression pédagogique en STI/STI 2D	0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Approche pratique des systèmes pluri techniques à travers la production de séquences pédagogiques, création de ressources, TP	0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Intégration d'une démarche de projet technique au sein des enseignements dispensés.	0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

0 = pas de besoin de formation complémentaire (je saurai faire avec mes ressources) ;
1 = besoin d'un approfondissement des concepts et outils (je souhaiterais un accompagnement) ;
2 = besoin d'une formation associant les concepts, les outils théoriques et les pratiques.